



HAL
open science

Evaluer l'évaluation des articles en sciences sociales

Samy Cohen, Nonna Mayer, Didier Demazière, Laurence Louer, Yves Déloye,
Doris Buu-Sao

► **To cite this version:**

Samy Cohen, Nonna Mayer, Didier Demazière, Laurence Louer, Yves Déloye, et al.. Evaluer l'évaluation des articles en sciences sociales. 2018, 13 p. hal-04740354

HAL Id: hal-04740354

<https://sciencespo.hal.science/hal-04740354v1>

Submitted on 16 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

SÉMINAIRE

SciencesPo
CENTRE DE RECHERCHES
INTERNATIONALES



SciencesPo
CENTRE D'ÉTUDES EUROPÉENNES
ET DE POLITIQUE COMPARÉE

Les sciences sociales en question :
grandes controverses épistémologiques et méthodologiques

Compte rendu de la 41^e séance

Evaluer l'évaluation des articles en sciences sociales

3 mars 2018

Nonna Mayer introduit cette séance¹ qui porte sur les modalités d'évaluation des articles scientifiques, et notamment sur les problèmes posés par le *peer-review* ou « évaluation par les pairs ». Dans une série d'articles intitulée *Publish or Perish*, le journal suisse *Le Temps* souligne l'influence des revues scientifiques sur la carrière des chercheurs et, plus généralement, sur la production de la science². Le *peer-review* en particulier fait l'objet de nombreuses critiques : doutes quant à la transparence des processus de décision, à la manière de choisir les experts ou encore à la pertinence de l'évaluation par ces derniers, etc. Devant ces questions, les membres du comité de rédaction de trois grandes revues de sciences sociales françaises font part de leur propres pratiques : Didier Demazière, chercheur au Centre de sociologie des organisations et coordinateur du comité de rédaction de *Sociologie du travail*, qui vient de consacrer un article aux coulisses de cette revue, Laurence Loüer, chercheuse au CERI et rédactrice en chef de *Critique internationale* de 2006 à 2017, et Yves Déloye, professeur de science politique à Sciences Po Bordeaux et directeur de publication de la *Revue française de science politique* depuis 2009.

1 Compte rendu réalisé par Doris Buu Sao et relu par les intervenant.e.s.

2 C. Frammery, « Publish or Perish : quand la science met les chercheurs sous pression », *Le Temps*, 19/0/2017, <https://www.letemps.ch/sciences/2017/09/19/publish-or-perish-science-met-chercheurs-pression>.

Didier Demazière

L'évaluation par les pairs est un élément majeur de notre fonctionnement professionnel, relativement incontesté dans son principe : il renvoie à l'idée que les chercheurs sont les mieux placés pour évaluer les productions scientifiques des chercheurs. Il s'agit aussi d'une norme institutionnelle et il peut exister un décalage entre ces niveaux. À titre d'exemple, dans le cadre des activités de la section 40 du CNRS, Didier Demazière a participé à l'évaluation de 57 revues. Une personne en charge du dossier des revues à l'Institut national des sciences humaines et sociales avait auparavant présenté les attentes, centrées sur les procédures : évaluation en double aveugle par des évaluateurs externes au comité de rédaction, délais de réponse encadrés, renouvellement périodique des membres du comité de rédaction. Or il est apparu que parmi les revues les plus généralistes et les plus centrales, beaucoup ne respectent pas ces recommandations, notamment le recours aux évaluateurs externes. Du point de vue institutionnel, il est vu comme nécessaire, en pratique, il est délicat à mettre en place. Ainsi, si la norme professionnelle qu'est l'évaluation par les pairs n'est pas questionnée, sa mise en œuvre pratique est l'objet de nombreuses discussions. Prenant le cas de *Sociologie du travail*, qui ne recourt presque jamais à l'évaluation extérieure, Didier Demazière présente ses modalités d'évaluation en trois temps : après un rappel de l'histoire de la revue, il expose le fonctionnement du comité de rédaction et son principe de collégialité délibérative, puis il détaille les règles de composition de ce comité.

Pour comprendre qui sont les évaluateurs et quelle est leur manière de travailler, il faut effectivement revenir en arrière. *Sociologie du travail* a été fondée en 1959 par des sociologues du travail (Michel Crozier, Alain Touraine, etc.) qui souhaitaient se doter d'un support de rédaction, pour consolider un domaine en pleine expansion. Il paraissait normal que les équipes qui montaient la revue et animaient ce domaine d'études organisent également ce support et nomment au comité de rédaction des représentants des courants qu'ils considéraient comme importants dans la sociologie du travail française. La collégialité s'est donc construite sur des bases d'interconnaissance et de complémentarité à l'intérieur d'un même domaine de recherche. Cela correspond à ce que Andrew Abbott décrit à propos de l'*American Review of Sociology* : le comité a été configuré par les « patrons » du domaine et reconfiguré selon ce principe, pendant une certaine durée tout au moins. Depuis 1959, la longévité des membres du comité de rédaction de *Sociologie du travail* est élevée : dans

certain cas, la durée de présence a pu être supérieure à vingt ou trente ans et les raisons de leur départ sont souvent liées à la retraite. La revue obéit donc aujourd'hui à une « collégialité héritée », dans le cadre d'un fonctionnement très particulier.

Le fonctionnement du comité de rédaction obéit à un principe atypique du point de vue des normes institutionnelles mais aussi des pratiques les plus courantes dans les revues scientifiques, notamment internationales ; le comité de rédaction, et non des évaluateurs externes, évalue en fonction de la « norme de collégialité délibérative ». Aucun directeur ne tranche en dernière instance mais un « coordinateur de rédaction » encadre le travail d'évaluation collective. Dans un premier temps, l'article soumis est évalué par trois membres du comité de rédaction (mais il reste accessible à l'ensemble du comité). Les lecteurs sont désignés par le coordinateur en fonction de plusieurs critères : éviter les conflits d'intérêt ou les incompatibilités d'approche, varier les spécialités (spécialisation thématique, théorique, en termes de méthode d'enquête, etc.), faire varier les trios, tenir compte des sensibilités des lecteurs. Quand le comité se réunit, les trois lecteurs présentent l'article et argumentent leur évaluation pour que l'ensemble du comité puisse ensuite discuter du texte. La décision est prise de manière collégiale, sous le regard du coordinateur. Cette méthode possède plusieurs avantages. Tout d'abord, chacun fait son travail avec sérieux, puisque les évaluateurs sont eux-mêmes évalués par leurs pairs. Ensuite, les avis contradictoires donnent lieu à des argumentations et des contre-argumentations permettant de rapprocher les positions. Enfin, un point de vue cohérent et argumenté est communiqué aux auteurs, au moyen d'une lettre rédigée par un des lecteurs, corrigée par les deux autres lecteurs et validée par le coordinateur. Une modification a récemment été introduite dans le fonctionnement de la revue : l'anonymisation des auteurs des articles. Cette norme devient incontournable et réduit le risque de jugements biaisés, même s'il est en pratique assez aisé d'identifier les auteurs des propositions d'articles, qu'il s'agisse de collègues confirmés ou de jeunes chercheurs. La conséquence de cette l'anonymisation est surtout qu'il n'est malheureusement plus possible d'assurer un accompagnement des auteurs les moins expérimentés pour de les aider à améliorer son article.

Enfin, qui sont les membres du comité de rédaction au regard des critères de légitimité habituels des évaluateurs ? Ils ne sont pas forcément des spécialistes du sujet traité : l'évaluation d'articles par des experts du sujet peut générer des conflits d'intérêt du fait des

rivalités qui traversent les domaines de recherche. Par ailleurs, *Sociologie du travail* étant une revue généraliste, les articles doivent être utiles et compréhensibles pour des non spécialistes. Le champ des membres potentiels n'étant pas aussi large que celui des évaluateurs externes, il faut organiser une rotation, notamment en limitant la durée de mandat des membres du comité de rédaction (cinq ans). Ces dernières années, le comité a accueilli un à deux nouveaux membres par an. Enfin, le degré de pluralisme du comité est par définition inférieur à celui des évaluateurs externes, qui ne forment pas un groupe et procèdent à des évaluations indépendantes les unes les autres, ce qui donne souvent lieu d'ailleurs à des évaluations dissonantes. Le comité de rédaction de *Sociologie du travail* a donc adopté une procédure pour diversifier la composition du recrutement de ses membres. Elle obéit à trois critères : 1) la variété des approches et des thématiques, avec une attention particulière pour ceux qui sont peu représentés au sein du comité ; 2) la qualité académique et la qualité du rapport au métier, les candidats potentiels devant se distinguer par leur engagement collectif dans la discipline ; 3) l'aptitude au collectif, soit le fait que le candidat soit en mesure de s'intégrer sans difficulté à l'équipe. Sur ce dernier critère, il existe un droit de veto, essentiel pour préserver l'harmonie du comité. C'est la valeur du collectif, au regard de l'ensemble des critères présentés, qui fait la valeur de l'évaluation. Le coordinateur et l'ensemble des membres du comité de rédaction sont très attachés à ce mode de fonctionnement. Par ses règles de composition et ses procédures d'évaluation, le collectif apparaît comme un très bon support pour la mise en œuvre des normes professionnelles, qui font l'objet d'une appropriation et d'une mise en œuvre collective, en situation, sous le regard des autres.

Ce fonctionnement, spécifique voire atypique, de l'évaluation au sein de la revue n'est pas évoqué avec autant de précision dans l'article que Didier Demazière a publié sur les « coulisses de *Sociologie du travail* ». Or le faire connaître pourrait alimenter les débats, trop rares mais nécessaires, sur l'activité d'évaluation par les pairs à l'heure où des normes peu discutées se diffusent.

Laurence Louër

Depuis qu'Hélène Combes a repris la rédaction en chef de *Critique internationale*, en 2017, le mode d'évaluation utilisé par la revue s'est rapproché de celui décrit par Didier Demazière, avec trois évaluations des articles par des membres du comité de rédaction et une évaluation externe. Mais quand Laurence Louër est arrivée dans la revue il y a onze ans, le comité fonctionnait uniquement avec des évaluations externes et la chercheuse n'a jamais remis en cause ce principe. Ce choix était lié à la nature de la revue, qui se caractérise par sa couverture d'une très grande variété de thèmes, de pays et de disciplines. Laurence Louër souligne deux différences majeures entre *Critique* et *Sociologie du travail* : d'une part, *Critique internationale* n'a jamais vraiment structuré un champ de recherche particulier ; d'autre part, la revue publie souvent des auteurs étrangers, qui écrivent en anglais et qui sont donc traduits. Ces dernières années, la revue a par ailleurs mis en œuvre une politique de traduction anglaise d'articles écrits en français afin de diffuser la revue au-delà du lectorat francophone.

L'évaluation externe a un avantage : elle permet de cibler directement les personnes qui semblent les plus adéquates, qu'elles soient expertes du thème, du terrain ou de la discipline. Mais qu'est-ce qu'un expert ? A-t-on plutôt intérêt à faire évaluer l'article par des personnes qui connaissent très bien ces trois éléments ou par des personnes qui peuvent avoir un regard plus distancié ? D'après Laurence Louër, un minimum de deux évaluateurs avec des profils différents, combinant un regard proche avec le regard plus lointain et potentiellement plus constructif d'un expert de la discipline ou du champ d'étude est nécessaire. Une des caractéristiques de *Critique internationale* est d'attirer beaucoup d'articles descriptifs, très proches du terrain, écrits par des personnes souvent spécialistes d'une aire culturelle. Des évaluateurs bien choisis peuvent les inciter à monter en généralité, car la revue n'est pas spécialisée sur les aires culturelles. D'ailleurs, il y a toujours eu une hésitation sur l'identité de la revue qui, il y a quelques années, a adopté pour sous-titre « Revue comparative de sciences sociales ». *Critique internationale* n'est pas une revue de politique comparée, dans la mesure où ses articles sont plus souvent des monographies, mais ceux-ci fournissent du matériau pour la comparaison, notamment dans les dossiers publiés chaque trimestre. Le comité de rédaction incite les coordinateurs des dossiers à inclure des articles sur des régions parfois très éloignées les unes des autres et à faire dialoguer les textes entre eux.

Pour ce faire, la revue met en place des séminaires préparatoires qui réunissent les coordinateurs des dossiers, les auteurs et un discutant par auteur. Initialement, ces séminaires permettaient l'évaluation des textes, sauf dans les cas plus problématiques où l'article faisait l'objet de deux évaluations externes complémentaires. Ensuite, les auteurs retravaillaient leur texte. Ce fonctionnement permet de démultiplier les regards et d'avoir une évaluation qui, parce qu'anonyme, est plus franche. L'autre avantage d'avoir des évaluateurs anonymes est d'éviter des conflits entre les membres du comité de rédaction et leurs collègues dont les articles seraient refusés. Progressivement, le comité a adopté une procédure selon laquelle les articles sont d'abord évalués en séminaire, puis de manière anonyme après que l'auteur a revu son article avant que le comité de rédaction en fasse une dernière lecture. Cette procédure permet d'augmenter sensiblement la cohérence des dossiers et la discussion en séminaire est également souvent très constructive, si on la compare à des évaluations externes anonymes.

Avant 2017, contrairement à ce qui se passait à *Sociologie du travail*, les membres du comité de *Critique internationale* étaient peu investis dans le travail d'évaluation et ne se réunissaient jamais tous ensemble, compte tenu du nombre élevé de ses membres (plus d'une vingtaine de personnes) permettant de représenter des terrains, des disciplines et des thématiques très variés et d'attirer une diversité d'auteurs. Jouer sur la composition du comité de rédaction permettait de jouer sur le contenu des articles autant sinon plus que sur l'évaluation. Il a cependant manqué une dynamique collective, et la nouvelle rédactrice en chef a cherché des membres plus investis dans l'évaluation. Laurence Louër estime que sa charge était lourde, puisque c'est elle qui évaluait la prise en compte par chaque auteur des remarques des évaluateurs ainsi que la pertinence des évaluations elles-mêmes. Bien évaluer un article est extrêmement chronophage. On peut se demander jusqu'où le travail d'accompagnement des auteurs doit aller ? Les membres du comité de rédaction étaient finalement parvenus à un accord tacite : ils devaient consacrer un temps d'accompagnement plus important aux jeunes auteurs, il s'agissait d'une mission pédagogique, consistant à former des doctorants ou des jeunes docteurs pour les aider dans la rédaction d'un article. D'une manière générale il était toutefois important de poser une limite à l'accompagnement de la réécriture de l'article : le choix de Laurence Louër avait été de se limiter à deux allers-retours avec les auteurs.

Yves Déloye

Yves Déloye précise que le titre de « directeur de publication » est avant tout un titre juridique : en réalité, ce dernier n'a pas un pouvoir sensiblement différent des autres membres du comité de rédaction de la *RFSP*. Par ailleurs, on ne peut évaluer les évaluateurs sans tenir compte de deux éléments : d'une part, le projet éditorial de la revue (le même article évalué par deux comités de rédaction différents peut susciter des réactions contradictoires) et d'autre part, l'économie de l'évaluation : celle-ci se fait dans des conditions matérielles et pratiques contraignantes.

La *Revue française de science politique* a été créée en 1951 par la Fondation nationale des sciences politiques et l'Association française de science politique, qui était son garant scientifique. Dès le départ, elle a été pensée comme généraliste et elle est restée fidèle à cet héritage, accompagnant au fil du temps l'extension des domaines de compétence de la discipline. Elle n'a donc pas de périmètre, si ce n'est celui que se donnent les collègues qui se reconnaissent dans le label « science politique ». Cela pèse sur les conditions d'évaluation : il a fallu trouver un fonctionnement qui permette de positionner selon les mêmes critères des articles écrits à partir de sous-disciplines et de référents épistémologiques et méthodologiques sensiblement différents. N'étant pas une revue de « niche » ou militante, comme *Politix* ou *Actes de la recherche en sciences sociales*, la *RFSP* ne privilégie pas une manière de faire de la science politique, ce qui peut poser problème. La science politique est aujourd'hui tellement diversifiée que la *Revue française de science politique* doit assumer un rôle d'arbitrage complexe.

Cette revue généraliste et plurielle a, par ailleurs, vocation à dialoguer avec d'autres disciplines des sciences sociales. Ainsi, les « chroniques bibliographiques » se sont ouvertes aux études de genre ou à l'ethnographie, ce qui pose la question des frontières disciplinaires. La vocation de la revue à s'internationaliser, dans le cadre notamment d'un programme de traduction en langue anglaise soutenu par son éditeur et le CNRS, est également un élément qui compte dans l'évaluation. Pour tout article soumis, on s'interroge désormais sur l'utilité de la traduction. Certains articles sont très « gaulois », tout à fait intéressants du point de vue de l'argumentation scientifique mais ne s'adressant peut-être pas à un lectorat non français. Le passage à l'anglais a peut-être rendu la sélection opérée par le Comité de rédaction plus sévère : aujourd'hui, 80% des propositions d'article reçues ne sont pas publiées. Derrière ce

pourcentage, il y a toutefois un temps de travail considérable pour le Comité et ses membres.

Yves Déloye présente ensuite l'« économie matérielle de l'évaluation ». Chaque année, une centaine de propositions environ arrivent au secrétariat de rédaction de la *RFSP*. Le Comité de rédaction ne commande aucun article, à l'exception de ceux prévus pour les numéros sur les séquences électorales. Pour ces numéros électoraux, le prédécesseur d'Yves Déloye, Jean-Luc Parodi, commandait des papiers avant même le scrutin : l'objectif était de publier très vite (avant la fin de l'année civile de l'élection) un numéro de bilans des principales lignes d'évolution de la vie électorale. Il fallait donc solliciter les articles, mais ceux-ci étaient de ce fait souvent assez descriptifs en raison d'un manque de recul et parfois de l'impossibilité d'accéder à certaines sources statistiques. Yves Déloye a changé ce fonctionnement en 2012, parce que des revues non scientifiques ou d'autres laboratoires faisaient à peu près la même chose avec à peu près les mêmes auteurs. La revue est donc passée à une logique d'appels à proposition et à un appel systématique à une évaluation externe au Comité pour des raisons de conflit d'intérêt potentiel entre les experts électoralistes de la revue et les auteurs des articles retenus au terme de l'appel à proposition. Cela a été fait pour la séquence électorale de 2017 et a donné naissance au dossier publié en décembre dernier. La *RFSP* reçoit également de nombreuses propositions spontanées. Le directeur de publication obtient les articles anonymisés et effectue un tri préalable : environ 14% des propositions ne sont pas réellement des articles scientifiques et le directeur de publication en informe leurs auteurs. Pour les 86% de propositions restantes, le comité s'efforce de répondre dans les 90 jours qui suivent la date de réception de l'article. Le comité de rédaction fonctionne essentiellement sur un mode délibératif, se réunissant une fois par mois (sauf en août) pendant trois à quatre heures. A chaque réunion, les articles sont discutés en fonction des rapports qui ont été produits ; la décision ne dépend donc pas mécaniquement des rapports. La délibération est d'autant plus difficile que la revue est pluraliste et qu'il existe différentes conceptions de la science politique. Les articles sont généralement évalués trois fois : par le directeur de publication et par deux membres du comité de rédaction. L'évaluation externe est plus rare. D'une part, trouver des relecteurs extérieurs est souvent difficile. Yves Déloye prend contact avec eux personnellement mais il essuie de nombreux refus. D'autre part, les résultats sont aléatoires : les évaluateurs externes, non socialisés aux critères d'évaluation de la revue, produisent souvent des rapports beaucoup moins sévères que ceux rédigés en interne.

Pour résumer, les textes font surtout l'objet d'une évaluation interne, de plus en plus souvent complétée par une évaluation externe (par exemple quand ils portent sur une aire culturelle qui échappe aux domaines d'étude des membres du comité de rédaction). L'objectif général est de promouvoir des articles jugés de manière consensuelle intéressants pour la discipline et qui respectent des critères d'excellence (avoir des références internationales, un apport empirique réel, etc.). En tant que directeur de publication, Yves Déloye n'arbitre quasiment jamais. Au terme de l'évaluation, chaque auteur reçoit un courrier et une synthèse d'évaluation que le directeur rédige, pour éviter les avis contradictoires en tenant compte de l'accord obtenu au terme de la délibération. Pour finir, Yves Déloye rejoint Laurence Louër sur le rôle de socialisation d'une revue scientifique : il ne rédige pas la synthèse à l'attention d'un chercheur junior de la même manière que celle destinée à un chercheur senior (les articles sont anonymisés mais le secrétariat lui indique l'âge approximatif de l'auteur). Il propose souvent aux jeunes chercheurs un rendez-vous pour discuter de la façon d'améliorer leur texte. Près de la moitié (47%) des articles publiés en 2017 ont été rédigés par des collègues non titulaires. Pour ceux-là, il est important de fournir des efforts particuliers d'accompagnement, de multiplier les navettes : plus de 50% des papiers font l'objet d'au moins deux allers-retours entre l'auteur et le comité de rédaction. Le travail du comité ne s'arrête donc pas à la production d'une note d'évaluation : il se poursuit tout au long du processus, ce qui améliore sensiblement la qualité de l'article entre le moment où il est reçu et celui où il est publié.

Discussion avec le public

Juliette Galonnier, membre du comité de rédaction de la revue *Tracés*, demande aux intervenants leur opinion sur les modes plus automatisés de sollicitation d'évaluateurs externes utilisés par les revues anglosaxonnes. Tommaso Vitale s'interroge sur l'âge moyen des *peer-reviewers*, dont il a l'impression qu'il a beaucoup baissé. Ceux-ci sont souvent des post-doctorants sollicités pour avoir publié dans la revue, et il lui semble que leurs rapports sont parfois biaisés dans le sens d'une promotion de leur propre travail.

Yves Déloye considère que l'usage d'une plateforme informatique pourrait faciliter le travail de sollicitation d'évaluateurs externes, si les éditeurs de revue fournissaient ce dispositif ; toutefois, on refusera beaucoup plus facilement la sollicitation d'un robot que celle d'un collègue qui vous sollicite.

Nathalie Larmanjat, des Presses de Sciences Po, intervient à ce sujet : elle a travaillé chez Blackwell Publishing où elle a mis en place un tel outil pour de nombreuses revues. Quand le nombre d'articles à évaluer est inférieur à 100 par an, cet outil ne fait pas gagner tellement de temps et il nécessite beaucoup de travail pour sa mise en place. Les revues anglo-saxonnes qui l'utilisent reçoivent des milliers de soumissions. Tommaso Vitale ajoute que très souvent, y compris dans les revues internationales, les rédacteurs en chef personnalisent le courrier envoyé aux *reviewers* sollicités. Louis-André Vallet, directeur de publication de la *Revue française de sociologie* et *consulting editor* de *Social Forces* pendant cinq ans, explique que les logiciels propriétaires comme Scholar Manager sont extrêmement coûteux. Il s'agit d'outils très paramétrables et non de simples robots ; à la fin du processus, le *reviewer* reçoit le courrier envoyé à l'auteur, le courrier de synthèse du rédacteur en chef et les rapports des *referees*.

Yves Déloye aborde ensuite la question de l'autopromotion des jeunes évaluateurs. De manière générale, il évite de solliciter des collègues non-titulaires car les évaluateurs doivent se sentir protégés. Les tentatives d'autopromotion sont fréquentes dans les évaluations externes mais elles sont parfaitement contrôlées lors des délibérations. Quant aux évaluateurs internes, ils ne s'autorisent pas à promouvoir leurs propres travaux.

Didier Demazière explique que les chercheurs sont très souvent sollicités pour rédiger des évaluations et pas uniquement pour des articles de revues ; chacun fait donc des arbitrages. Dès lors, limiter les sollicitations aux collègues statutaires, dont le nombre est restreint, pourrait être problématique, sans compter le fait que le travail d'évaluation contribue à l'apprentissage du métier de chercheur.

Pour Laurence Louër, l'âge et le statut des évaluateurs influent sur la manière d'évaluer sans que cela soit systématique. *Critique internationale* a publié beaucoup de doctorants et également fait évaluer certains articles par des doctorants ou des jeunes docteurs, le seul critère pertinent étant la compétence et la qualité potentielle ou avérée des évaluateurs. Le

statut et la « jeunesse » n'affectent pas forcément le travail d'évaluation ; les plus jeunes sont peut-être plus professionnels car plus habitués à l'évaluation, qu'ils connaissent pour y être eux-mêmes souvent soumis, et veillent donc à justifier leurs évaluations. Quant à l'autopromotion, ce biais se repère facilement et peut être vite écarté.

Samy Cohen pose deux séries de questions : la première concerne l'évaluation d'articles qui ne correspondent à aucune spécialité du comité de rédaction, ni même du champ disciplinaire ; la seconde porte sur la mise en cohérence des contradictions entre les évaluations externes et la possibilité de transmettre aux évaluateurs des consignes préalables concernant les critères scientifiques mais aussi sur la tonalité des rapports. Marianne Blidon, maîtresse de conférences en géographie à l'université Paris 1, pose trois questions sur les manières de rémunérer, de gratifier ou de lier les évaluateurs à la revue qui les sollicite ; sur les manières de répondre aux fortes injonctions institutionnelles qui pèsent sur l'évaluation et enfin, sur la norme de l'anonymat. La possibilité de lever complètement l'anonymat est discutée au sein de certains groupes comme Open edition. Dans ce cas, les évaluations ne seraient pas rédigées de la même façon, on peut même envisager de publier les débats qui ont accompagné la publication des articles. Le débat ouvre en tout cas des perspectives intéressantes sur l'anonymat, considéré comme une norme universelle.

Marie Poinot, rédactrice en chef à la revue *Hommes et migrations*, s'interroge sur les coordinateurs qui prennent en charge la publication d'un numéro thématique. Louis-André Vallet revient sur la question du statut et de l'âge des *reviewers*. Il se dit convaincu que les jeunes auteurs de qualité sont potentiellement de bons évaluateurs et que rédiger une évaluation constitue pour eux un processus de formation très important.

Yves Déloye répond, concernant les articles qui échapperaient au spectre de spécialisation du comité de rédaction, que la *Revue française de science politique* estime qu'un article doit intéresser le comité dans son ensemble, au-delà du champ de recherche spécialisé dont il relève. Pour trouver le second évaluateur, il cherche quelqu'un d'extérieur, s'aidant des mots clés ou des références bibliographiques. Il est certain toutefois qu'il n'identifie pas aussi bien les conflits d'intérêt hors du comité de rédaction. Il gère en partie la diversité des évaluations externes en envoyant aux évaluateurs une grille comprenant les différents critères pris en compte par la revue. Il pense que l'on ne gratifie pas suffisamment les évaluateurs externes mais il n'est pas en mesure de les rémunérer, bien que la rémunération devienne la norme

dans certaines universités étrangères. Il est par ailleurs difficile de remercier les évaluateurs nommément dès lors qu'ils sont anonymes. Pour Yves Déloye, l'anonymat permet aux évaluateurs d'être très francs dans l'écriture de leur rapport puisqu'ils savent que le directeur de publication assure en dernière instance un travail de synthèse et de reformulation. La polarisation des opinions peut être utile à la délibération et à la prise de décision tandis que la levée de l'anonymat risquerait d'affadir l'expression des opinions. La publication du processus de délibération serait absolument ingérable pour la rédaction. La *Revue française de science politique* accepte de se prononcer sur des propositions préalables de dossiers thématiques. Si l'avis est positif, le comité évalue les articles et les coordinateurs ont un rôle essentiel : envoyer des textes de qualité en phase avec le dossier. A plusieurs reprises cependant, la revue a accepté sur le principe des dossiers qui n'ont finalement pas été retenus. Quoiqu'il en soit, les critères d'évaluation des articles figurant dans des dossiers sont à peu près les mêmes que ceux des autres articles.

Didier Demazière explique que le comité de rédaction de *Sociologie du travail* a beaucoup changé la procédure concernant les dossiers thématiques. Jusqu'à il y a sept ou huit ans, les dossiers étaient constitués sur l'initiative de membres du comité de rédaction. A présent, le comité diffuse un appel public à propositions (portés par des membres du comité de rédaction et par des externes). Les auteurs y répondent en envoyant des propositions d'article de quatre ou cinq pages. Les coordinateurs du dossier sélectionnent une dizaine d'articles, le comité de rédaction examine ensuite ces propositions et resserre la sélection. Ensuite, une fois les articles rédigés, ils sont évalués par les membres du comité de rédaction selon la procédure habituelle. Au final, quatre à cinq de ces textes sont publiés dans la revue.

La question de l'anonymat est liée à celle des injonctions institutionnelles auxquelles on ne se conforme pas systématiquement, comme en témoigne le refus de recourir à des évaluations externes. Il y a cinq ou six ans, *Sociologie du travail* a introduit l'anonymat sans que celui-ci soit pour autant systématique : les comptes rendus d'ouvrage ne sont pas anonymisés, ce qui simplifie la gestion de ces textes. Le comité mène actuellement une réflexion au sujet de l'anonymat. Didier Demazière pense que celui-ci pourrait être levé. En effet, il est très facile de voir qui est l'auteur d'un article soumis à la revue, et l'anonymat complique la politique d'accompagnement des auteurs, notamment des doctorants ou jeunes chercheurs. Or le comité de rédaction a développé une politique en direction de ces nouvelles générations, qui

contribuent à renouveler la discipline. C'est ainsi que *Sociologie du travail* organise chaque année un Prix du jeune auteur. L'autre aspect de l'anonymat concerne les évaluateurs, et pas seulement les auteurs. De fait, au vu du fonctionnement de la revue, les évaluateurs ne sont pas véritablement anonymes puisque les décisions sont prises de façon collégiale par le comité de rédaction, dont la composition est bien sûr publique. Cela ne revient pas à lever l'anonymat de personnes individuelles, mais cela présente l'avantage d'inciter les membres du comité à soigner leur travail d'évaluation et de communication avec les auteurs. Dans ce contexte particulier et ce mode d'évaluation, Didier Demazière est favorable à la levée de l'anonymat, qu'il considère globalement comme un facteur favorable à la qualité.

Pour Didier Demazière, évaluer des articles est une activité scientifique qui devrait compter dans l'évaluation des carrières. Reconnue comme une composante normale du travail des chercheurs, elle constituerait une gratification qui pousserait les chercheurs à accepter davantage de sollicitations. Chose peu incitative pour les évaluateurs, souvent, ceux-ci, une fois le rapport envoyé, ne reçoivent plus de nouvelles. Les informer des rapports des autres évaluateurs et de la décision prise par le responsable de la revue permettrait de mieux les inclure dans ce processus complexe d'évaluation et de production de la science, de les responsabiliser et d'améliorer la qualité des évaluations produites.

Laurence Louër indique que, très souvent, les collègues mentionnent dans leurs rapports d'activités qu'ils ont évalué des textes pour des revues. Elle indique que les coordinateurs représentent un appui précieux, parce qu'ils effectuent un tri en amont et n'envoient pas des papiers qui sont des premiers jets. Quant à la question des articles hors cadre, il n'existe pas de solution générale et le problème, quand il se pose, est réglé au cas par cas. Laurence Louër estime qu'il existera toujours des biais, avec ou sans anonymat.

Nonna Mayer conclut la session en soulignant que tout le monde s'accorde sur le rôle socialisateur des revues. Elle souligne par ailleurs la distance entre les pratiques des revues françaises et celles de leurs homologues anglosaxonnes. Comment faire pour que les premières, qui fonctionnent encore sur un mode artisanal, puissent être reconnues internationalement ? Comment ne pas être « gaulois » tout en gardant ce qui fait notre spécificité ?